



## Avec vous, **des élu-e-s engagé-e-s** pour défendre et revaloriser notre métier

### AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour lutter contre l'augmentation du nombre d'élèves à charge et les injonctions managériales, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU s'engagent et agissent pour :

- un plan pluriannuel de **créations de postes**. Objectif : un CPE pour 250 élèves, et au moins un poste par établissement ;
- le **respect du maximum** de 35 h hebdomadaires toutes tâches confondues avec compensation des dépassements horaires exceptionnels ;
- la **suppression de la semaine de petites vacances** ;
- l'**amélioration des procédures et des conditions d'affectation** et de mutation ;
- du temps pour le travail au sein des **équipes pédagogiques** ;
- **des équipes d'étudiants-surveillants** étoffées, formées, au statut amélioré.

### REVALORISER NOS SALAIRES ET NOS CARRIÈRES

Avec PPCR, nous avons obtenu un début de revalorisation. Celle-ci reste insuffisante pour rompre avec le déclassé salarial de notre corps. Avec vous, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU exigent :

- l'**augmentation** de la valeur du point d'indice avec rattrapage des pertes subies ;
- un déroulement de **carrière accéléré** en 11 échelons, intégrant l'actuelle hors classe ;
- La **transformation de la classe exceptionnelle** en fin de carrière pour tous, comme nous en avons acquis le principe pour la hors classe ;
- La **création d'une agrégation d'éducation** ayant vocation à accueillir à terme l'ensemble des CPE.

### RECONNAÎTRE NOTRE IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

Pour conforter la place des CPE dans le second degré, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU agissent pour que les avancées acquises dans la nouvelle circulaire de missions soient mises en pratique :

- un **métier centré sur le suivi en équipe des élèves** pour favoriser leur réussite scolaire, leur épanouissement et réduire les inégalités ;
- la **reconnaissance de l'appartenance des CPE aux personnels enseignants, aux équipes pédagogiques et aucunement aux équipes de direction**. Le retour au statut **dérogatoire**, avec les professeurs, pour la gestion du corps ;
- une **évaluation-conseil** assurée par un corps d'inspection spécifique issu du corps et déconnectée de la carrière ;
- une **amélioration de la formation** initiale et continue.

### DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ :

**LE SNES ET LE SNUEP,  
SYNDICATS DE LA FSU, SE BATTENT AVEC  
ET POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNELS**

Les élus de la FSU sont à l'origine de l'essentiel des interventions en CAPA. Ils sont vos collègues sur le terrain, dans les établissements.

Ils consacrent beaucoup de temps pour **préparer sérieusement les dossiers collectifs et individuels**. Ils défendent tous les collègues, avec détermination, **sans clientélisme et dans l'intérêt de tous**.

Dans un contexte de mise en œuvre du PPCR, les élus FSU sont particulièrement vigilants à **défendre en CAPA l'intérêt des personnels dans toutes les opérations de carrière** (avancement accéléré des échelons 6 et 8, accès à la hors classe, accès à la classe exceptionnelle et à son échelon spécial). Ils interviennent avant et pendant les commissions pour faire **respecter les règles collectives et rétablir les collègues lésés dans leurs droits**. Ils dénoncent la **politique de management**, partout rejetée par les personnels, et condamnent **fortement les pratiques arbitraires et les dérives managériales** dans toutes les instances auxquelles ils participent.

**VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS.  
NOUS COMPTONS SUR VOTRE VOTE.**

Pour les CAP **votez :**



Pour les CT  
**votez :**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**